

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE : ÉVALUATION DU RISQUE CHEZ LES DÉLINQUANTS

Question : Comment la mise en application d'échelles d'évaluation du risque élaborées par des chercheurs influera-t-elle sur la pratique correctionnelle?

Contexte : Au cours des 20 dernières années, de nombreuses recherches ont été menées afin de créer des outils qui permettent une évaluation du risque objective. Ces outils mesurent le risque de récidive du délinquant selon des facteurs sociaux et individuels. La capacité de déterminer si celui-ci présente un risque élevé ou moindre est d'une importance capitale pour la sécurité publique et pour l'élaboration de programmes efficaces.

Les outils d'évaluation du risque qui ont été ainsi créés sont plus exacts dans leurs prévisions que les jugements professionnels et cliniques auxquels nous faisons appel traditionnellement. Partout dans le monde, de plus en plus de services correctionnels intègrent des échelles d'évaluation du risque à leurs pratiques quotidiennes de gestion des délinquants. L'efficacité relative de ces échelles et les difficultés inhérentes à leur introduction « dans la pratique » sont des enjeux décisifs.

Méthode : Des documents qui traitent de l'application pratique des outils d'évaluation du risque ont été examinés. Lors de ces

examens, l'accent a été mis sur la problématique que soulève cette mise en pratique au niveau national (Canada), provincial et étatique (États-Unis). De plus, d'importantes données relatives à l'intégrité de cette mise en pratique dans un plus grand service correctionnel ont été analysées.

Réponse : Les échelles d'évaluation du risque élaborées par les chercheurs peuvent être introduites dans la pratique correctionnelle quotidienne si l'organisme sait prendre en considération certaines difficultés possibles. Les documents sur la mise application de ces échelles révèlent trois vérités qui semblent s'appliquer à tous les paliers de gouvernement (fédéral, provincial et étatique). La première, et la plus évidente, est que la mise en pratique de ces échelles d'évaluation du risque nécessite des investissements considérables dans la formation des employés. Celle-ci est nécessaire même pour la plus simple des échelles d'évaluation. Il faut aussi modifier les systèmes informatisés de renseignements. Il ne suffit pas de remettre les échelles d'évaluation du risque et les manuels de notation aux employés, puis espérer que l'échelle sera appliquée de façon uniforme et exempte d'erreur. Pour une échelle d'évaluation plus complexe, il faut de nombreux jours de formation intensive.

La deuxième de ces vérités est que, si les employés ne sont pas formés adéquatement, ils résisteront à la mise en pratique de ces outils d'évaluation. Car, implanter de nouvelles procédures signifie délaisser les anciennes, et cela peut être difficile pour certains d'entre eux. Les employés doivent être convaincus que cette nouvelle approche est bénéfique et pouvoir compter sur le soutien nécessaire lors de l'apprentissage des compétences qu'elle nécessite.

La troisième est que la supervision et la formation continue sont très importantes. Les employés peuvent acquérir des compétences élevées grâce à un programme de formation, mais celles-ci peuvent être perdues avec le temps si elles ne sont pas renouvelées. Après avoir examiné une centaine de vidéocassettes où des agents de correction menaient une évaluation du risque, on a noté que le taux d'erreur s'élevait à 13%. Après avoir bénéficié de séances de perfectionnement, les agents avaient un taux d'erreur de seulement 1 %.

Incidences sur les politiques :

1. Les échelles d'évaluation qui ont été élaborées à la suite de recherches hautement rigoureuses peuvent être introduites avec succès dans la pratique correctionnelle. Il a été prouvé

scientifiquement que ces nouveaux outils sont supérieurs à ceux qui étaient utilisés auparavant puisqu'ils nous permettent de cerner plus efficacement le potentiel de récidive du délinquant.

2. Il existe maintenant un corpus qui traite des bonnes méthodes à utiliser lors de la mise en pratique des nouvelles échelles d'évaluation du risque. Les services correctionnels pourront s'en servir pour voir ce qui est déconseillé et suggéré afin que cette mise en application soit réussie.
3. Il y a trois facteurs importants dont il faut tenir compte lors de la mise en pratique de ces échelles d'évaluation du risque : 1) prévoir des ressources financières suffisantes pour la formation 2) préparer les employés à la mise en place des nouvelles procédures 3) superviser la mise en pratique et offrir une formation continue aux employés, quand le besoin se fait sentir.

Source : BONTA, J., BOGUE, B., CROWLEY, M. et MOTIUK, L. « Implementing offender classification systems : Lessons learned », dans G. A. Bernfeld, D. P. Farrington et A. Leschied (Éds.), *Offender rehabilitation in practice*, Chichester, Angleterre, Wiley & Sons, 2001, p. 227-245.

Pour plus de renseignements :

James Bonta, Ph.D.
Solliciteur général Canada
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2831
Télé. : (613) 990-8295
Courriel : bontaj@sgc.gc.ca

Se trouve également sur le site Internet de Solliciteur général Canada : <http://www.sgc.gc.ca>